Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220702

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

20 juillet 2022

Date d'affichage 20 juillet 2022

Nombre de conseillers

36

En exercice: 42

Présents: 28

Votants:

GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, membres titulaires.

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GRÉMILLON Patrick,

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Cindy GAUTIER

M. FOUCAULT Yves

M. GAUTHIER Renaud

M. LEDIEU Christophe

M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Yvan BOSNYAK

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT

M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU

M. POTTIER Louis

Mme NELET Annie donne pouvoir à Jacques LACOCHE Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à Jean-Claude PLUT

Mme RENARD Candy

Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à Prosper VADÉ

Mr MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET:

SYVALORM

RAPPORT D'ACTIVITES 2021

En vertu de l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur les prix et la qualité de la collecte des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance du rapport annuel 2021 du Syvalorm, doit se positionner sur ce compte rendu d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activité au titre de l'année 2021 du syndicat du Syvalorm.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 29 juillet 2022
COMMUNAUTE de COMMUNES des
Le Présiden ALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
Michel LEROY
10, Rue Saint-Pierre
72120-8AINT-CALAIS